Commission des Finances, de la Comptabilité, du Budget et du Sport du

PARLEMENT

DE LA

COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2012-2013

4 FÉVRIER 2013

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCE DU LUNDI 4 FÉVRIER 2013

TABLE DES MATIÈRES

1 Questions orales (Article 81 du règlement) 3

1.1 Question de M. Pierre Migisha à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Special Olympics European Games 2014 » 3

1.2 Question de M. Jean-Luc Crucke à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Pratiques douteuses de l'UCI dans la lutte contre le dopage » 4

1.3 Question de M. Gilles Mouyard à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Mise en place d'un Comité de régulation en partenariat avec la Flandre » 7

1.4 Question de M. Bea Diallo à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Projets présentés au monde sportif francophone dans le cadre de la rencontre du 25 janvier dernier au Château de La Hulpe » 8

1.5 Question de M. Bea Diallo à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Investissements consacrés à la rénovation des cinq centres Adeps situés dans des villes universitaires ainsi que des deux centres supplémentaires visés par la mesure prioritaire » 10

2 Ordre des travaux 12

Présidence de M. Richard Miller, président.

– L'heure des questions et interpellations commence à 14 h 10.

M. le président. – Mesdames, messieurs, nous entamons l'heure des questions et interpellations.

1 Questions orales (Article 81 du règlement)

1.1 Question de M. Pierre Migisha à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Special Olympics European Games 2014 »

M. Pierre Migisha (cdH). – La Belgique a l'honneur d'accueillir la prochaine édition des Special Olympics European Games en septembre 2014 à Anvers. Il s'agit d'une organisation d'envergure mondiale ayant pour objectif d'améliorer par la pratique sportive les conditions de vie des personnes ayant un handicap mental. Sa mission principale est de leur offrir la possibilité de s'entraîner et de participer à des compétitions adaptées. Le sport est en effet un outil très efficace pour permettre aux personnes ayant un handicap mental de se détendre, de prendre confiance en elles et d'améliorer leur santé.

En Belgique, 160 000 personnes environ sont atteintes d'un handicap mental, ce qui signifie que près d'un million de Belges les côtoient et s'en occupent régulièrement. En Fédération Wallonie-Bruxelles, 178 clubs proposent un encadrement adapté à la pratique sportive pour ces personnes.

L'organisation d'un tel évènement est également l'occasion de réfléchir à la place que ces personnes handicapées occupent dans notre société et de sensibiliser l'opinion publique afin d'améliorer leur intégration.

L'organisation de ces jeux d'été nécessite quatre à cinq mille volontaires pour encadrer les compétitions sportives d'environ deux mille athlètes. De nombreuses activités connexes sont également prévues pour améliorer l'intégration des personnes déficientes mentalement dans la société, comme des congrès scientifiques ainsi que d'autres évènements plus festifs.

La dimension internationale de cet évènement et l'attention médiatique qui en découlera est une opportunité unique pour sensibiliser la population et offrir une image positive de notre pays.

En tant que ministre des Sports, comment comptez-vous apporter votre soutien aux Special Olympics European Games 2014 ? La Fédération Wallonie-Bruxelles est-elle d'une façon ou d'une autre impliquée dans l'organisation de cet événement ou dans la phase de préparation des athlètes souffrant d'un handicap mental qui y défendront nos couleurs ?

M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – Deux organismes reconnus, la Fédération multisports adaptés et Ligue Handisport réalisent un travail considérable. Nous leur attribuons chaque année 530 000 euros.

En Fédération Wallonie-Bruxelles, 201 clubs handisports sont soutenus. L'année dernière, nous avons versé 2 000 euros à chacun d'eux. C'était la deuxième fois que nous leur accordions un soutien exceptionnel dans la droite ligne des Jeux paralympiques de Londres. Depuis 2010, nous avons pu dégager environ 1 320 000 euros pour permettre aux clubs de fonctionner, d'assurer le transport de leurs membres et de développer des projets sportifs.

J'ai également voulu renforcer la formation des entraîneurs handisport pour inclure la pratique sportive adaptée dans les clubs pour valides par le développement d'une approche particulière. Le principe sera entériné par une modification du décret Sport en préparation en vue de favoriser l'intégration. Autrement dit, nous allons abaisser le seuil sous lequel un club pour valides pourra affilier des athlètes handicapés sans que ceux-ci ne perdent leur affiliation à la fédération sportive dont ils proviennent.

Si la Fédération multisports adaptés se charge du sport de loisir, la Ligue Handisport – présidée par Anne d'Ieteren – se focalise sur le sport de haut niveau. Les Jeux paralympiques de Londres ont été une aubaine tant leur succès populaire fut exceptionnel.

Je rappelle que la Belgique francophone compte vingt athlètes handisport sous statut de sportifs de haut niveau ; quatre bénéficient d'un contrat, ce qui est du jamais vu. Aux deux pongistes Marc Ledoux et Mathieu Loicq sont venus s'ajouter deux sportifs exceptionnels, Joachim Gérard auquel j'ai rendu un hommage appuyé à la réception de La Hulpe, et notre double médaillée d'or, Michèle Georges, à qui nous accordions une bourse et qui bénéficie maintenant d'un contrat.

Pour autant qu'elle trouve un cheval, Michèle Georges ambitionne de participer non seulement aux prochains Jeux paralympiques mais également aux Jeux olympiques de Rio, ce qui serait une grande première. De plus, en 2012, une nouvelle catégorie a été inscrite au mérite sportif : le

sportif handisport de l'année. Le prix fut remporté cette année par Michèle Georges.

Je vous invite tous à visiter, fin de cette semaine, le Salon des Mandataires où un palais est réservé au monde sportif. Chaque année, nous mettons une discipline en évidence. En 2013, ce sera le handisport avec de nombreuses démonstrations de la Fédération multisports adaptés, de la Ligue Handisport : tennis de table, cyclodanse, parcours d'obstacles en chaise roulante… Cela permettra de se rendre compte *de visu* de la dextérité des moins valides et des difficultés auxquelles ils sont confrontés.

Je profite de l'occasion pour évoquer l'excellent projet de la Ligue Handisport, que nous allons soutenir. Il s'agit du projet scolaire paralympique que je proposerai à toutes les communes et établissements scolaires. Le principe est simple. Il s'agit d'organiser pour les cinquième et sixième primaires une journée sportive paralympique.

C'est une belle façon d'initier nos jeunes à la boccia, au basket en chaise roulante ou au goalball mais aussi de découvrir ces personnes différentes mais profondément sportives qui sont des exemples pour nous tous.

Chaque année, nous soutenons l'organisation des Jeux olympiques spéciaux, tant du point de vue financier que logistique. Ils se sont d'ailleurs déroulés à Liège l'année dernière. Nous serons encore au rendez-vous cette année. Les Special Olympics European SummerGames auront lieu en 2014 à Anvers. Leur comité d'organisation nous a transmis son dossier voici une semaine environ. Il s'agit d'une manifestation d'un autre acabit qui ambitionne d'accueillir près de deux mille athlètes. Nous n'avons pas encore eu l'occasion de rencontrer les organisateurs ni les promoteurs. Nous serons toutefois au rendez-vous à leurs côtés, au-delà des efforts récurrents, permanents et, me semble-t-il, efficaces, si j'en crois les responsables des deux fédérations concernées. Je ne manquerai pas de vous tenir au courant de la manière dont nous collaborerons avec eux.

M. Pierre Migisha (**cdH**). – Monsieur le ministre, je vous remercie d'avoir fait le tour de la question. Votre soutien au sport pour les personnes moins valides ou souffrant d'un handicap mental ne peut nullement être mis en doute. Nous sommes tous convaincus de votre implication. On vous a d'ailleurs vu à Londres, lors des Jeux paralympiques. Il est important que vous délivrez un message fort en montrant que vous vous occupez de tous les sportifs, quel que soit leur handicap.

J'ai bien compris toutes vos explications. Il est important que des sportifs souffrant d'un handicap soient eux aussi sous contrat. Vous avez cité le projet scolaire paralympique pour les cinquième et sixième années primaires. Confronter les enfants à la réalité des difficultés rencontrées par les personnes handicapées est une bonne chose. Tous les enfants, y compris ceux qui ne souffrent pas d'un handicap, y participeront-ils ?

M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – Il s'agit bien des cinquième et sixième années primaires de l'enseignement ordinaire.

M. Pierre Migisha (**cdH**). – C'est une initiative très louable. Elle permet de comprendre les difficultés auxquelles sont confrontées ces personnes. C'est important pour les plus jeunes. Cela les incitera peut-être plus tard, dans leurs différentes disciplines, à ouvrir la porte plus facilement aux personnes handicapées.

On attendra bien entendu les nouvelles concernant votre soutien aux Special Olympics European SummerGames lorsque vous aurez analysé le dossier plus en profondeur.

1.2 Question de M. Jean-Luc Crucke à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Pratiques douteuses de l'UCI dans la lutte contre le dopage »

M. Jean-Luc Crucke (**MR**). – Vous connaissez ma passion pour le sport en général et mon respect pour les organisateurs des activités sportives et, en l'occurrence, des courses cyclistes. Vous savez aussi que j'ai toujours pris du recul à l'égard du sport cycliste. En effet, depuis plusieurs mois voire plusieurs années, je n'ai plus la conviction que le vainqueur d'une course, quelle que soit sa nationalité, soit le meilleur coureur.

J'ai toujours pensé qu'il y avait un doute – légitime ou non. Le Tour de France est une compétition tellement difficile que même le dernier arrivé mérite d'être qualifié de surhomme, *a fortiori* le premier. Derrière cette question se profile le dopage. Il n'y a pas un jour sans qu'un ancien coureur ne passe aux aveux dans la presse. Certains prennent la précaution de ne pas déclarer leurs sources d'approvisionnement et se limitent à admettre la bonne organisation de la filière. Armstrong n'est pas le seul coureur à s'être ainsi dévoilé.

L'Union cycliste internationale, le garant du respect de la moralité et de l'éthique du sport dans la compétition, était censée protéger les rêves des

spectateurs et des téléspectateurs... Or on vient d'apprendre qu'elle disposait d'informations laissant à penser que les compétitions étaient truquées. Son ancien président, Hein Verbruggen, avoue clairement avoir reçu à Genève des coureurs, des managers, des responsables pour les alerter qu'ils dépassaient les limites et qu'ils risquaient la sanction.

C'est un peu comme si un magistrat proclamait qu'il allait fermer les yeux pendant quelques jours pour permettre aux contrevenants de se corriger. C'est le monde à l'envers !

Qu'en pensez-vous, monsieur le ministre ? Certes, la Communauté française n'a pas une grande influence à l'UCI. Mais nos traditions cyclistes sont vivantes. Nous sommes à l'origine de plusieurs compétitions. Nous avons donc une légitimité à débattre. Plus que tout autre ministre des Sports, vous devez être attentif à la question, d'autant que vous n'avez pas ménagé votre appui aux organisations et équipes cyclistes. Quel est votre point de vue ? Comment pouvez-vous susciter un débat à l'UCI et surtout préconiser des méthodes pour, à terme, enrayer le mécanisme du dopage ?

Par ailleurs, les pratiques de l'UCI diffèrent-elles de ce que les dirigeants du cyclisme wallon et belge ont appliqué ou même tenté d'appliquer ? Disposons-nous de telles garanties ? Dans l'affirmative, comment les avez-vous obtenues ?

Je sais très bien qu'il y a des limites à toute réponse. Je me doute aussi que certaines réserves sont nécessaires. Toutefois, je ne pourrais pas comprendre qu'un ministre belge francophone considère que le problème ne touche que l'étranger et ne concerne pas le cyclisme belge.

M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – Monsieur Crucke, nous devons d'abord assumer nos responsabilités avant de critiquer, dénoncer ou interpeller d'autres. Nous avons consenti des efforts considérables dans la lutte contre le dopage mais ils doivent être poursuivis.

Sur le plan législatif et réglementaire, le parlement a adopté le 20 octobre 2011 le décret relatif à la lutte contre le dopage, le 9 décembre 2011 l'accord de coopération. De son coté, le gouvernement a adopté le 8 décembre 2011 l'arrêté portant exécution du décret du 20 octobre 2011.

Notre arsenal législatif est aujourd'hui complet. Je peux l'affirmer sans réserve puisqu'il a été déclaré conforme à nos obligations internationales par l'Agence mondiale anti-dopage dont j'ai personnellement reçu les représentants. Notre arsenal législatif a été traduit par les Communautés germanophone et flamande pour assurer la convergence des textes.

Sur le plan pratique et disciplinaire, une commission disciplinaire inter-fédérale a été établie. Le tribunal arbitral du sport de Lausanne est une instance de recours contre des décisions disciplinaires au plus haut niveau.

En Fédération Wallonie-Bruxelles, pour le cyclisme et sa propension éventuelle à être plus concerné par le dopage, il faut éviter de stigmatiser cette discipline. Il ne faut pas tirer des conclusions hâtives de cas très médiatisés, même si nous ne devons avoir aucune clémence ni compréhension pour des cas comme celui d'Armstrong. La réalité des chiffres nous invite d'ailleurs à la nuance : en 2011, sur 974 contrôles, 155 visaient le cyclisme et seuls trois cas se sont avérés positifs. En 2012, sur 276 contrôles visant le cyclisme, seuls cinq cas étaient positifs.

En 2013, nous avons décidé d'un saut quantitatif et qualitatif : de 950 contrôles, nous passerons à 1 500 en renouvelant le marché avec l'université de Gand. L'équipe médicale de la Fédération Wallonie-Bruxelles a été largement étoffée pour relever ce défi. L'efficacité de la lutte antidopage ne se résume pas au nombre de contrôles. Notre décret repose sur des principes d'équité et de proportionnalité dans la pratique sportive, tant dans la définition des sports d'élite et des groupes cibles que pour les informations devant être transmises conformément aux exigences de l'AMA sur la localisation du sportif et aux règles belges de respect de la vie privée. Ce décret accorde également une importance particulière à la prévention et à la sensibilisation. Nous avons mené une grande campagne avec Philippe Gilbert « Ma victoire sans dopage ». Le texte prévoit en outre des sanctions disciplinaires, pénales et administratives. Nos coureurs déclarés positifs perdraient immédiatement leur contrat et le bénéfice de l'équipe.

Pour rappel, si les sportifs d'élite sont soumis à des obligations particulières, notamment de localisation et de disponibilité, cela vaut également pour les deux équipes citées ainsi que pour l'équipe de VTT de la Fédération Wallonie-Bruxelles. J'ai rappelé ceci pour démontrer l'important travail de prévention, de contrôle et de sanction que nous avons accompli.

Comme je l'ai signalé la semaine dernière, nous allons franchir une nouvelle étape avec le décret « Fitness » dont l'ambition est de contrôler et d'interdire la consommation de substances interdites. Certains sports sont beaucoup plus exposés que le cyclisme, notamment le body-building ou l'haltérophilie. Je pense également aux personnes

qui fréquentent assidûment les salles de fitness et qui, par ignorance ou en parfaite connaissance de cause, consomment des produits illicites. Nous ferons de ce combat notre fer de lance de l'année 2013 avec une labellisation et une promotion des centres qui respectent les vertus que nous promouvons pour le sport.

Nous sommes tous atterrés par les révélations et les mensonges répétés de Lance Armstrong. Dans un livre qu'il a récemment publié, il soutenait tout le contraire de ces dernières déclarations. Finalement, de déclaration en déclaration, il en vient à banaliser le dopage et à salir au passage l'ensemble du peloton. La commission indépendante mandatée par l'Union cycliste internationale pour faire la lumière sur son propre rôle dans le système mis sur pied par Lance Armstrong et son entourage a été dissoute lundi dernier par l'UCI. L'union justifie sa décision en indiquant avoir reçu l'accord de l'Agence mondiale anti-dopage et de l'U.S. Anti-Doping Agency de participer à une commission « vérité et conciliation » permettant, le cas échéant, des réductions de peine en échange d'aveux.

Mardi dernier, le président de l'AMA a nié tout accord formel de l'AMA de participer en l'état à une telle commission. Il a également écarté fermement toute participation financière de l'AMA dans l'établissement d'une telle commission. Enfin, il a estimé que l'UCI, je cite, « refusait à nouveau de prendre ses responsabilités ». Il a également indiqué que « l'AMA a refusé et refusera de prendre part à toute démarche avec l'UCI tant que cette dernière continuera d'adopter une attitude arrogante et qu'elle agira de manière unilatérale ». Je rappelle que l'AMA est un organisme inter-étatique et associatif.

Comme vous, je souhaite que toute la lumière soit faite sur le rôle qu'a pu jouer ou que joue encore l'UCI, y compris sur la question qui semble la plus embarrassante de l'avertissement des coureurs et de leur encadrement par ses médecins contrôleurs. Cette question basique est plus qu'inquiétante pour l'organisation même de nos compétitions et la discipline qui doit y régner. Nous y serons extrêmement attentif dans la mesure où l'UCI est un organe commun de différentes fédérations sportives nationales.

Revenons sur les moyens dont dispose la Fédération Wallonie-Bruxelles pour lutter contre ce type de comportement ou d'agissement. J'attire votre attention sur l'article 6, 9°, de notre décret qui définit ce qu'il y a lieu d'entendre par dopage, à savoir : « l'administration ou la tentative d'administration à un sportif, en compétition ou hors compétition, d'une substance ou d'une méthode interdite respectivement en compétition ou hors compétition ou l'assistance, l'encouragement, le concours, l'incitation, la contribution, la dissimulation ou toute autre forme de complicité entraînant une violation ou une tentative de violation des règles antidopage. »

Selon le juriste que nous avons consulté, cette disposition pourrait s'appliquer *mutatis mutandis*, si un tel cas se présentait en Fédération Wallonie-Bruxelles. Cette disposition reprend tel quel le prescrit de l'article 2.8 du code mondial antidopage. Dès lors, nous disposons déjà des instruments pour sanctionner ce type d'agissements. Il faut activer et renforcer ces dispositions aux niveaux international et mondial. Sur le plan européen, il serait souhaitable que nous nous inspirions de notre propre législation ou de celle l'Agence mondiale antidopage. C'est d'autant plus crucial que le code mondial antidopage de l'AMA est actuellement en cours de révision, ce entraînera peut-être des conséquences pour notre décret. Le code accorde évidemment une primauté aux instances sportives internationales sur les organisations étatiques de lutte contre le dopage. Je souhaite que l'AMA réfléchisse et modifie ce rapport afin d'éviter le risque d'un huis clos de la discipline concernée. C'est dans ce cadre que résident l'intérêt et la nécessité de l'AMA

Voilà la position que je défendrai dans la discussion sur la coordination de la position européenne qui précédera la prochaine réunion du conseil de la fondation de l'AMA en mai prochain. Nous ne manquerons pas d'utiliser nos canaux privilégiés sur le plan européen afin d'obtenir une modification des contrôles et de leur hiérarchie entre l'AMA et les fédérations sportives internationales.

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Monsieur le ministre, je vous remercie pour la position claire que vous nous avez présentée. Il n'est effectivement pas question de faire le procès du gouvernement ou du parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles qui ont tout mis en œuvre pour lutter contre le dopage.

Quant au cyclisme, je comprends votre désir de relativiser. Tant qu'une personne n'est pas condamnée, elle est présumée innocente ; il convient dès lors d'être prudent. L'impression demeure néanmoins que le cyclisme a une longueur de retard. L'évolution scientifique des procédés est tellement lente que les effets néfastes se sont déjà parfois produits. Si l'on ajoute à cela les obstacles volontairement mis sur cette route par l'UCI, la situation devient inextricable. Les meilleurs textes

de loi n'y feront rien.

Je partage votre souhait d'indépendance de l'AMA vis à vis de L'UCI. Il ne s'agit pas de mettre l'UCI hors jeu, mais d'ouvrir une enquête pour déterminer les responsabilités de chacun. C'est à ce prix que l'UCI retrouvera un peu de crédibilité.

M. Van Damme, que vous avez cité, est constamment confronté à ce problème et tente, contre vents et marées, de faire passer le message qu'un sport ne vit que parce qu'il respecte ses supporters.

J'espère que M. Van Damme pourra collaborer avec vous.

M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – Nous n'éviterons pas un autre type de relations entre les superstructures étatiques de l'Union européenne ou des Nations unies et ces fédérations. Nous venons de parler de l'UCI, mais nous pourrions aussi évoquer les possibles corruptions au sein de la Fifa. Il y a eu des précédents au Comité olympique international.

Le grand danger est que ces questions restent du seul ressort des responsables de la discipline concernée, avec parfois des limites dans le renouvellement des mandats, sans contrôle public digne de ce nom. C'est la raison pour laquelle j'estime que l'AMA doit jouer un autre rôle à l'avenir et agir comme gendarme contre le dopage lors de compétitions.

M. Jean-Luc Crucke (**MR**). – Je souscris totalement à vos propos et je voudrais vous rappeler un débat que nous avons eu en commission, *in tempore non suspecto,* sur la primauté du droit dans le sport. Par ailleurs, dans une société qui se respecte, il faut une séparation des pouvoirs ; les tribunaux doivent pouvoir intervenir. Nous n'épuiserons pas le sujet aujourd'hui ; nous devrons y revenir.

1.3 Question de M. Gilles Mouyard à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Mise en place d'un Comité de régulation en partenariat avec la Flandre »

M. Gilles Mouyard (**MR**). – Lors d'un récent coup de gueule de la direction technique de la Ligue francophone d'athlétisme, concernant le passage du coureur du 110 mètres haies, Adrien Deghelt, dans le groupe dirigé par Jacques Borlée, mais aussi d'autres transferts de sportifs de la Fédération francophone vers la Fédération néerlandophone et inversement, vous avez annoncé la création, en collaboration avec votre homologue flamand, M. Philippe Muyters, d'un comité de régulation.

Il faut le reconnaître, la Fédération Wallonie-Bruxelles souffre d'une manière générale d'une pénurie d'installations sportives qui peut expliquer de tels transferts. Je ne reviendrai pas aujourd'hui sur le dossier du centre sportif de haut niveau.

Monsieur le ministre, vous évoquiez un comité de régulation dont nous n'avions pas encore entendu parler. S'agit-il d'un nouveau « bidule », d'un effet d'annonce ou d'une initiative mûrement réfléchie avec votre homologue flamand ? Ce comité sera-t-il créé sous peu ou bien l'appelez-vous simplement de vos vœux ? Pourriez-vous nous expliquer l'idée que vous vous en faites et quel est le calendrier de sa concrétisation ?

M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – Votre question, monsieur Mouyard, aborde en fait plusieurs sujets distincts. Je m'efforcerai donc de sérier les problèmes.

Concernant les propos de François Heersbrandt, nous avions pris un engagement formel avec le plan Piscine et, contrairement à nos prédécesseurs, nous l'avons tenu. Ce plan a été réalisé sans financement alternatif, sur nos crédits ordinaires. L'investissement devait être de cinquante millions d'euros entre 2009 et 2014. À la fin de l'année 2012, nous avions déjà dépensé quarante-trois millions d'euros. Cela nous a permis d'inaugurer de nouvelles piscines à Mons ou à Braine-le-Comte et bientôt à Rebecq ou encore à Jodoigne. Cela n'était plus arrivé depuis longtemps. Nous avons également rénové de nombreuses piscines.

Contrairement à ce que votre question sous-entend pour les infrastructures sportives, la Wallonie dispose de cinq piscines olympiques (à Nivelles, Seraing, Mouscron, La Louvière et Charleroi) et de deux piscines olympiques extérieures (à Spa et à Arlon). Ce n'est tout de même pas négligeable pour une petite communauté comme la nôtre.

Dans la presse, M. Heersbrandt s'est plaint de ses « conditions d'entraînement » et tout le monde en a conclu qu'il parlait des piscines. Or sa demande était très simple : il souhaitait que son entraîneur, Rudy Declercq, bénéficie d'un contrat ce que la fédération de natation lui refusait. Il ne faut pas en faire une affaire d'État ! Nous avons décidé d'offrir un contrat à M. Declercq pour entraîner François Heersbrandt qui, aujourd'hui encore, s'entraîne à Louvain-la-Neuve, à Waterloo et

à Woluwé.

Sachez que des athlètes du plus haut niveau tels que Yannick Agnel, qui a obtenu deux médailles d'or aux jeux olympiques de Londres, ou Camille Muffat, triplement médaillée, s'entraînent dans des bassins ouverts au public !

Lorsqu'un athlète s'exprime publiquement, parfois sous l'influence de son entourage, de la pression médiatique ou d'une déception, nous devons prendre du recul pour évaluer calmement les problèmes et trouver les solutions qui s'imposent.

Vous me parlez des transferts Nord-Sud, mais il y en a autant du côté flamand que chez nous. Le ministre Muyters m'a informé qu'il était, comme moi, assailli de questions à ce sujet. Au cas où cela vous aurait échappé, monsieur Mouyard, je vous rappelle qu'il y a aujourd'hui plus de sportifs sous contrat du côté francophone que du côté néerlandophone.

Pendant quinze ou vingt ans les ministres des Sports ne se sont pas rencontrés. Chacun travaillait de son côté. C'est stupide puisque nous devons quand même collaborer pour préparer les Jeux olympiques, les championnats d'Europe et les championnats du monde. Nous avons donc décidé de nous rencontrer quatre fois par an pour discuter. Nous ne voulons plus être l'otage du dernier sportif qui, si ses souhaits ne sont pas exaucés (tel entraîneur, une bourse), menace de partir.

Nous souhaitons partager du savoir-faire, des infrastructures. Contrairement à nous, nos amis flamands ont un vélodrome. À l'inverse, nous disposons d'une chambre hypoxique dernier cri. Pourquoi dès lors ne pas partager ces installations ? C'est ce que nous avons décidé de faire.

J'ajoute que le ministre Muyters a décidé de privilégier certaines disciplines lors des prochaines olympiades. Nous le ferons également mais peut-être pas pour les mêmes disciplines. Par exemple, un sportif francophone en aviron pourrait suivre une formation en Flandre et, à l'inverse, nous pourrions accueillir un jeune coureur de BMX. Cela ne me choque pas.

Je reconnais que ce n'est pas simple, mais c'est la voie que les trois communautés ont décidé de suivre.

L'objectif de cette commission de régulation est de partager des informations relatives aux sportifs, aux critères de sélection, au financement et au marketing. Voilà de quoi nous discuterons pour le bien du sport.

J'aurais souhaité pour une fois que vous nuanciez votre appréciation. Nous avions prévu 20 % de sportifs affiliés en plus entre 2009 et 2014. Il y en a 36 % plus aujourd'hui. Nous avions annoncé vouloir dépasser les mille sportifs d'élite. Il y en a actuellement 1 460.

Tous les milieux sportifs reconnaissent notre volonté d'agir au mieux pour le sport.

Je ne dis pas que tout est parfait. Nous sommes une petite nation et nos moyens sont limités. Cela étant, nous avons des ambitions tant au niveau amateur que professionnel. D'ailleurs, de plus en plus de sports sont repris dans les plans de formation que nous mettons en place. Nous avons d'abord travaillé sur les sports d'équipe. Aujourd'hui, nous élaborons un plan pour la boxe. Rien de tel n'avait été entrepris auparavant. L'objectif n'est pas d'aider un boxeur en particulier mais bien de soutenir les clubs. J'espère donc que vous appuierez nos ambitions et que nous obtiendrons satisfaction et récompenses.

M. Gilles Mouyard (**MR**). – Monsieur le ministre, je n'ai pas repris l'exemple de François Heersbrandt, pourtant mentionné dans le texte que j'ai déposé, car je ne voulais pas que vous me répondiez sur le ton, assez dédaigneux, que vous aviez adopté lors d'une récente question d'actualité. Vous avez voulu y revenir, c'est votre choix !

Je vous interrogeais surtout sur le fameux comité de régulation. Je n'ai jamais dit que nous ne devions pas collaborer avec ce nouvel organe. J'ai seulement affirmé que nous manquions d'infrastructures, ce qui n'est un secret pour personne. Vous avez mis en évidence certaines avancées et je suis heureux de constater qu'il y en a quelques-unes. Par contre, le centre de haut niveau, projet phare de la législature, est au point mort. Il va donc de soi que nous reviendrons encore souvent sur le dossier.

Par ailleurs, je regrette que vous ne nous ayez pas décrit le mode de fonctionnement du comité de régulation, précisé le calendrier des travaux, etc. Je me permets de vous rappeler que vous avez déjà fait des annonces de ce type, mais qu'elles n'ont pas toutes été suivies d'effets.

1.4 Question de M. Bea Diallo à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Projets présentés au monde sportif francophone dans le cadre de la rencontre du 25 janvier dernier au Château de La Hulpe »

M. Bea Diallo (**PS**). – Monsieur le ministre, vous avez récemment rencontré des représentants du monde sportif francophone, comme vous en

avez pris l'excellente habitude. Permettez-moi de revenir sur l'événement et sur les chantiers prioritaires que vous avez présentés.

On vous prête l'ambition de réaliser à terme treize travaux. Ce faisant, vous mettriez la barre plus haut que Hercule, lui-même à l'origine des Jeux olympiques... Nul doute que le monde du sport vous en saura gré. Vous comprendrez que le parlementaire passionné de sport que je suis ne pouvait manquer pareille occasion d'un échange de vues sur le sujet.

Qui représentait le monde sportif francophone lors de cette rencontre ? Les fédérations sportives ont-elles été conviées à l'événement et l'administration y a-t-elle été associée ?

Une articulation avec les budgets et les compétences de la Région wallonne et de la Commission communautaire française a-t-elle été présentée ? Dans l'affirmative, pouvez-vous nous faire part des éléments communiqués ?

Vous évoquez un financement de la piste *indoor* de Louvain-la-Neuve par la Sofinpro et la pose de la première pierre en 2014. Quel est le montage financier retenu ? Pouvez-vous nous confirmer que cette nouvelle formule ne sera pas confrontée aux mêmes écueils que dans les dossiers de Nivelinvest et l'Intercommunale du Brabant wallon ?

À quelle allocation budgétaire les montants pour le fonds de soutien à l'arbitrage seront-ils affectés ?

Avez-vous reçu l'approbation unanime du monde sportif pour les modalités de soutien aux sportifs de très haut niveau ? Le cas échéant, comment envisagez-vous de répondre aux critiques ?

En conclusion, de telles rencontres sont nécessaires pour une évaluation saine et utile des priorités en matière de politique sportive. Elles s'inscrivent dans la droite ligne du plan de développement sportif défendu par le gouvernement dans sa déclaration de politique communautaire qui deviendra, prochainement je l'espère, un outil précieux pour tous les amoureux du sport.

M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – J'ai effectivement pris l'habitude, avec l'administration, d'organiser des rencontres régulières. M'inspirant de l'exemple de M. Eerdekens, nous recevons les fédérations deux fois par an au Moulin de Beez, à Namur, une fois pour les vœux de fin d'année et une quatrième fois au Salon des Mandataires, en février.

Il s'agit donc de quatre réunions importantes, sans compter celles que nous avons avec le Comité olympique et interfédéral belge, avec des fédérations sportives ou avec les ministres Muyters et Wyckmans.

Hercule, certainement plus fort et plus beau que moi, est entré dans la légende mais il fait partie de la mythologie. Je préfère quant à moi faire partie du présent... Vous aurez compris le clin d'œil aux treize travaux de 2013 mais il n'empêche que tout cela était marqué par la détermination, le volontarisme et l'ambition.

Ces évènements réunissent nos administrations, les fédérations sportives et tous les clubs désireux d'y participer ou ayant eu des contacts avec notre administration. C'est pour cette raison que j'ai accueilli les différents invités, très nombreux malgré une route difficile ce jour-là, en présence de M. Alain Laitat, directeur général faisant fonction de l'Adeps – qui je l'espère passera à un statut effectif –, lui-même accompagné de collaborateurs de ses services. Michel Devos, directeur de la cellule Infrasports du SPW s'est quant à lui excusé. J'ai repris les deux compétentes que sont les nôtres, n'ayant pas de pouvoir d'actions au niveau de la Commission communautaire francophone.

Des représentants de clubs tant bruxellois que wallons étaient présents, ce qui m'a permis quelques découvertes dont des clubs particulièrement dynamiques de spéléologie que je ne connaissais pas et de polo dont j'ignorais l'existence en Wallonie, et plus particulièrement en région montoise.

C'était également l'occasion de rappeler un certain nombre de priorités que je ne détaillerai pas ici car vous les connaissez. Je voudrais cependant souligner deux ou trois éléments sur lesquels vous m'invitez à revenir. Nous avons indiqué les priorités en matière d'infrastructures sportives : la poursuite du plan Piscines, la poursuite du plan Athlétisme. J'ai insisté également sur le sport de rue car je n'insisterai jamais assez sur ces petites infrastructures peu coûteuses et pourtant très utiles à nos communes de Wallonie – car il s'agit d'un programme essentiellement wallon.

En ce qui concerne la Fédération Wallonie-Bruxelles, et nous aurons l'occasion d'y revenir dans une question de M. Dodrimont, j'ai présenté le vaste plan de rénovation de nos centres Adeps pour quatre-vingt un million d'euros.

Pour le centre sportif de haut niveau, j'ai montré ma volonté malgré les obstacles, et le dossier évolue favorablement. Les partenariats financiers sont en phase de conclusion, notamment avec Philippe Rémy, directeur de la Sofinpro, filiale de Ni-

velinvest. Je ne reviendrai pas sur la décision de l'Intercommunale du Brabant wallon qui, pour des raisons que j'ignore totalement, s'est retirée du projet.

J'ai beau relire les récentes explications de son directeur général, je ne comprends pas que ce qui vaut pour un théâtre ne vaille pas pour le sport.

La politique est un système de comportements à géométrie variable. Elle donne lieu à des questions et des contrôles et je l'accepte telle quelle. Mais je ne comprendrai jamais qu'une intercommunale se lance dans un programme, publie un cahier des charges et se rende compte ensuite qu'elle n'en a pas les moyens financiers. De même, je ne m'attarderai pas sur le changement d'attitude de la Province du Brabant wallon. Nous nous passerons sans problème de son soutien.

Nous suivons toujours la voie que nous avions choisie et nous avons obtenu l'approbation définitive du gouvernement qui a déjà réservé vingt millions d'euros à ce centre. Cette aide est acquise. Comme il s'agit d'un marché de conception-réalisation, deux appels d'offre nous sont épargnés, ceux d'honoraires et d'exécutions.

J'en viens au plan Arbitrage que nous avons récemment présenté avec MM. Delférière, Boucaut, De Keersmaecker et Martens à l'Urbsfa. Il vise à favoriser l'engagement, la formation et, dans des cas extrêmes, l'indemnisation des arbitres. Une première somme de 25 000 euros est aujourd'hui inscrite pour ce projet à la DO 26.

M. Laitat travaille sur le projet d'une fondation pour le sport. Plusieurs réunions ont eu lieu, notamment à l'hôtel Dolce de La Hulpe et à Jambes. Nous avons beaucoup progressé. Le but de cette fondation n'est pas de soustraire les athlètes à leurs fédérations ni de les distraire mais de les réunir dans une institution qui pourrait drainer des fonds privés, à l'image du dispositif existant pour les équipes cyclistes. Nous espérons augmenter les moyens mis à leur disposition et leur permettre de bénéficier d'une rémunération qu'ils espèrent supérieure à celle qu'ils perçoivent aujourd'hui.

C'est une de nos grandes attentes. Nous devons vivre avec cette réalité du sport et accepter que tous ne redistribuent pas leurs moyens financiers de la même manière. Ainsi, le cyclisme paie mieux que le judo, le tennis plus que le tir.

Ces initiatives représentent beaucoup d'efforts, d'espoirs et d'attentes sur une carrière courte. La demande d'une fondation est d'ailleurs venue des athlètes. Elle est liée au travail de Jacques Borlée. Nous aimerions la mutualiser à plusieurs disciplines sportives et en faire profiter les athlètes de très haut niveau.

Je souhaiterais vivement qu'en plus du football ou du cyclisme, les performances de nos sportifs comme celle de David Goffin, le 3 février dernier, à Charleroi, soient reconnues ! En judo, Lola Mansour et Adrien Quertinmont sont tous deux champions d'Europe. Ce sont des espoirs exceptionnels. Qui sait qu'en boxe, la Belgique se classe quatrième nation européenne ? Qui sait qu'en rugby, dans les U18, nous sommes les meilleurs d'Europe ? Le 2 février dernier, les Diables noirs ont fait un très beau match face à la Géorgie.

Avec M. Diallo, je souhaiterais donner de la place à d'autres sportifs exceptionnels qui ne bénéficient d'aucune reconnaissance malgré les efforts qu'ils fournissent.

On a par exemple une championne de boxe à Liège qui vaut vraiment le détour. Il y a des athlètes qui sont au top niveau et dont on ne parle quasiment jamais.

M. Bea Diallo (PS). – Monsieur le ministre, vous avez raison. Il y a un problème. En boxe, par exemple, sur les douze catégories de poids, on a quatre champions d'Europe. C'est énorme pour un petit pays comme le nôtre qui possède peu de moyens. Du coup, pas mal de sportifs se découragent car ils ont l'impression de travailler, de s'entraîner quotidiennement, sans obtenir la reconnaissance qu'ils méritent.

J'insiste sur l'articulation avec la Commission communautaire française, même si ce n'est pas facile. Peut-être pouvez-vous tirer parti de la venue récente de Rachid Madrane. Le sport francophone à Bruxelles mérite d'être valorisé grâce à des synergies car il tend à se développer. Cela mettrait en outre en valeur le travail que vous effectuez en Wallonie.

Enfin, je pense que le travail sur l'arbitrage doit se poursuivre et toucher les autres sports que le football.

1.5 Question de M. Bea Diallo à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Investissements consacrés à la rénovation des cinq centres Adeps situés dans des villes universitaires ainsi que des deux centres supplémentaires visés par la mesure prioritaire »

M. Bea Diallo (PS). – Nous avons souvent évoqué en commission le plan de rénovation des centres Adeps et les priorités dégagées par le gouvernement.

Je voudrais revenir brièvement sur les possibilités de financements alternatifs destinés à accélérer le processus de rénovation et d'amélioration des centres.

Sous réserve de certaines conditions dont la recherche efficace de partenaires publics, les emprunts que les centres Adeps contracteraient auprès d'organismes financiers pour les rénovations seraient garantis, les droits de jouissance étant concédés aux partenaires publics sur les infrastructures et les terrains visés par les travaux. Des baux de location de longue durée seraient établis et à l'expiration des droits de jouissance les bâtiments seraient la pleine propriété de la Fédération Wallonie Bruxelles, sans quelconque indemnité.

Les contraintes de financement de la Fédération Wallonie Bruxelles imposent d'éviter que la charge d'emprunt soit consolidée avec sa dette.

Moyennant ces éléments, il est prévu que la Fédération Wallonie-Bruxelles garantisse aux partenaires publics le paiement des loyers pendant vingt ans couvrant les coûts des emprunts (amortissements et intérêts), à partir de la mise à disposition des infrastructures.

Les montants globaux prévus s'élèvent à 80 millions d'euros et, dès cette année, des dépenses seraient déjà engagées pour les premiers investissements.

Monsieur le ministre, quelle est l'évolution de ces dossiers ? Avez-vous eu des retours positifs des uns et des autres ? Pouvez-vous nous faire part des éléments dont vous disposez ?

M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – Ce dossier est exceptionnel. Certains centres Adeps ont plus de trente ans. Depuis que je viens dans cette commission, il est question d'intervenir pour accroître l'efficacité énergétique, améliorer le confort et assurer la salubrité de ces infrastructures.

Cinq centres sont situés dans des villes universitaires. Au Blanc Gravier de Liège, le programme de rénovation porte sur les infrastructures d'hébergement, d'administration, d'accueil, et d'activités sportives couvertes ou extérieures, pour 16 762 000 euros. Certains bâtiments du site du Sart-Tilman sont en mauvais état et nécessitent notre intervention.

Au centre sportif de la Sapinette de Mons, 10 831 000 euros seront affectés aux infrastructures d'hébergement, d'administration, d'accueil, et d'activités sportives couvertes ou extérieures. C'est donc un plan conséquent.

Pour le centre sportif Le Mosane de Namur, 13 822 490 euros permettront de rénover les infrastructures d'accueil et des activités sportives couvertes ou extérieures comme les pistes d'athlétisme et d'aménager des terrains de football.

Le centre sportif de la Forêt de Soignes à Auderghem recevra 13 847 000 euros pour l'aménagement des infrastructures d'hébergement, d'administration, d'accueil, et d'activités sportives couvertes ou extérieures. Je m'y suis rendu et j'ai pu constater à quel point il était urgent d'agir, en particulier pour le hockey. En effet l'Association royale belge de hockey a songé à un moment donné à s'installer au Nord du pays. Nous avons donc décidé de financer ce projet sur un crédit direct pour faire de ce site le centre de référence pour ce sport, d'autant que Bruxelles et le Brabant wallon en sont, avec Anvers, les berceaux.

Un montant de 6 314 000 euros sera alloué au centre sportif de Blocry à Louvain-la-Neuve où de nombreux travaux pour l'hébergement et la rénovation technique ont déjà été effectués.

Outre ces cinq implantations, le gouvernement a considéré que d'autres centres nécessitaient une intervention d'urgence. Au centre du Grand Large de Péronnes, les bâtiments préfabriqués étaient en très mauvais état. Un budget de 10 900 000 euros va en permettre le désamiantage et la rénovation des infrastructures de l'hébergement, de la restauration, des zones logistiques et sportives.

Nous avons prévu 9 378 408 euros pour le désamiantage, l'infrastructure logistique, la restauration de l'hébergement, la rénovation complète et l'extension du hall sportif du centre de la Ferme du château à Loverval. La somme totale investie dans les sept implantations s'élève à 81 853 000 euros. À ce stade, les partenaires pour Louvain-la-Neuve, Péronne, Liège et Namur ont déjà été rencontrés. Les projets d'accords de coopération et le droit de superficie pour les contrats de location de longue durée leur ont été transmis (déjà en novembre 2012 pour certains). Les projets sont en cours de finalisation et reviendront au gouvernement pour approbation définitive.

Les accords pour Péronne attendent les corrections du partenaire financier ; les marchés de travaux pourront alors être attribués et les chantiers pourront commencer dans le courant du second semestre de cette année.

Pour le centre de Liège, des procédures d'arbitrage concernant les investissements sont encore en cours, notamment pour respecter l'enveloppe budgétaire. Les travaux à réaliser dans ce centre, qui a la dotation la plus importante, sont extrême-

ment conséquents. Je dois malgré tout m'en tenir aux décisions du gouvernement. J'ai demandé au ministre Marcourt d'inciter les partenaires à finaliser le dossier qui devient urgent.

Pour le centre de Namur, nous terminons le programme de rénovation avec la Ville.

Pour les centres de Charleroi et Mons, nous pensons conclure les partenariats prochainement ; ce sera soit une intercommunale soit la filiale d'une société d'investissement publique, soit les municipalités. Pour Mons, je dois avant tout vérifier la situation du stade du Tondreau qui s'est encore compliquée ce week-end, ce qui nécessitera une réaction rapide de notre part.

M. Bea Diallo (PS). – Nous suivrons les dossiers. Qu'en est-il du centre de Spa ?

M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – Le centre de Spa n'a pas été repris, il avait bénéficié de crédits directs en 2009, 2010 et 2011. C'était un gros dossier puisqu'il portait sur l'hôtel olympique, la rénovation de la piste et le déménagement d'un terrain de foot.

2 Ordre des travaux

M. le président. – La question de M. Philippe Dodrimont à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Conséquences de la facture du coût vérité d'assainissement de l'eau pour les piscines » est retirée.

Les questions orales adressées à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, par M. Philippe Dodrimont, intitulées « Reconnaissance de l'association Panathlon Wallonie-Bruxelles », « plan Boxe » et « Contrats entre la Fédération Wallonie-Bruxelles et les sportifs de haut niveau » sont reportées.

Les questions orales adressées à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, par M. Pierre-Yves Jeholet intitulées « Redynamisation et chantiers de rénovation des centres Adeps », et « Mesures annoncées pour promouvoir l'éthique dans la pratique sportive » sont transformées en questions écrites.

Voilà qui clôt l'heure des questions et interpellations.

– L'heure des questions et interpellations se termine à 15 h 25.